Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID: 063-216302141-20230620-DB_2023_06_07-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie des Martres de Veyre place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

nationally includes a

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : Nombre de votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/06/2023

<u>PRESENTS</u>: Pascal PIGOT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE — Catherine LOPEZ - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR: Martine BOUCHUT (Procuration à Catherine PHAM) - Sylvie CAMUS (Procuration à Christophe CHAPUT) - Stéphanie DUBIEN (Procuration à Pascal BARTHELEMY) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Pascal PIGOT)

<u>ABSENTS</u>: - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Éric CANDIOLO - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE

Gloria DIALLO a été élue secrétaire.

n° 2023-06-07 CM du 20.06.2023

Objet : signature d'une convention de mise à disposition d'un bâtiment public pour l'installation d'équipements photovoltaïques

Annexe 4 : convention fixant les conditions d'installation et d'exploitation d'équipements photovoltaïques sur un bâtiment public

L'association Arverne Durable est une association citoyenne créée en mai 2022 sur le territoire de la communauté de communes Mond'Arverne, à la suite d'une initiative de cette collectivité pour faire émerger un collectif citoyen.

Cette création fait suite à une série de réunions initiées par Mond'Arverne Communauté dans le cadre de son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), qui s'est fixé un objectif de « passer la part des énergies renouvelables du territoire de 6 % en 2015 à 24 % en 2030 ».

L'association Arverne Durable propose d'équiper la toiture du bâtiment de l'école de musique en panneaux photovoltaïques.

Le but de ce projet est avant tout pédagogique et didactique : l'association Arverne Durable organisera des réunions publiques et un suivi avec affichage local sur les performances de cette installation. Il s'agit de sensibiliser les habitants du territoire sur les performances de l'autoconsommation en réalisant une installation "type particulier, 3 kWc" du déroulé d'une telle opération (étude solaire, étude technique, devis, prime, matériels, garanties, assurance, durée de vie, résultats énergie, résultat financier, ...).

A la fin des travaux, l'association cédera gratuitement l'installation à la commune, tout en conservant le droit d'utiliser les données de production et de maintenir un affichage public.

La commune s'engage à :

- Mettre à disposition la toiture de l'école de musique pour l'installation d'équipements photovoltaïques financé par l'association,
- Prendre en charge l'assurance de l'installation, le surcoût éventuel pour les contrôles techniques et remises aux normes si besoin,
- Autoriser l'accès à l'installation par Arverne Durable,
- Reprendre gratuitement les installations photovoltaïques,
- Donner la garantie d'accès aux données de production, consommation et revente de l'installation (but pédagogique du projet),
- Autoriser la mise en place d'un terminal affichant les données de l'installation pour le public (la période d'affichage sera optimisée),
- Restituer la prime à l'autoconsommation : 500/kwc soit 1500€ versés par EDF OA à la date anniversaire de la mise en service.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID: 063-216302141-20230620-DB_2023_06_07-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- APPROUVE le projet,

-AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint à signer la convention de mise à disposition d'un équipement public pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Pour:	21	
Contre:		
Abstention:	1 (Damien COULON)	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 21 juin 2023

> Le maire, Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

